

3. Évaluation des compétences des élèves des sections bilingues

La convention spécifique pour la transmission des langues de Bretagne et le développement de leur usage dans la vie quotidienne signée le 14 décembre 2015 entre l'État, la Région Bretagne et les universités Rennes 2 et de Bretagne occidentale prévoit des tests de compétence en langue pour les élèves de CM2, 3^{ème} et Terminales des filières bilingues en 2017 et 2020, dans le but de « mesurer la qualité de l'enseignement du breton ».

Cette ambition se décline en un double objectif. Les tests doivent poser un diagnostic sur la réalité des apprentissages à un niveau du parcours scolaire dans la perspective de parfaire les pratiques d'enseignement à partir des difficultés repérées. La Convention précise que « l'objectif est qu'en 2020, 90% des élèves de sections bilingues de CM2 obtiennent le niveau A2 et que 90% des élèves obtiennent le niveau B2 en fin de scolarité obligatoire et C1 en terminale ».

Piloté par l'IA-IPR et un IEN de langues et cultures régionales, un groupe académique composé de six conseillers pédagogiques et de six professeurs du second degré appartenant aux trois réseaux d'enseignement bilingue a été constitué pour élaborer les tests, en assurer le suivi et analyser les résultats.

Les tests des élèves de CM2 se sont déroulés au printemps 2017, ceux des élèves de 3^{ème} au printemps 2018. Ils ont concerné les élèves des filières bilingues des réseaux public et privé sous contrat d'association (enseignement confessionnel et Diwan).

1. Tests de compétence en classe de CM2 : présentation et résultats

Les élèves concernés par les tests ont été évalués au terme d'une scolarité complète dans le premier degré bilingue.

a. Protocole d'évaluation

Le but de l'évaluation des élèves bilingues de CM2 en 2017 était de mesurer les acquis en langue bretonne et donc uniquement le degré de maîtrise de la langue bretonne à un moment donné du cycle 3.

Chaque compétence (compréhension orale [CO], compréhension écrite [CE], expression orale [EO] et expression écrite [EE]) a été évaluée au niveau A2 du CERCL.

Au total, ce sont 814 élèves de CM2 des trois réseaux d'enseignement bilingue à parité horaire et immersif qui ont passé les tests de compétences.

Effectifs évalués selon les réseaux

Public	Privé	Diwan
305	324	185

b. Exploitations des résultats - Méthodologie

Les résultats des tests ont fait l'objet d'une double analyse, qualitative et quantitative.

Un premier bilan, réalisé à partir d'un corpus de cahiers d'élèves, a été réalisé par le groupe académique. Il a permis d'analyser les niveaux de maîtrise au niveau des productions des élèves, et donc d'identifier les points forts et les fragilités du point de vue qualitatif.

Les tableaux de résultats ont fait l'objet d'une exploitation statistique, globale et par activité langagière, qui a permis d'affiner l'analyse qualitative et d'identifier en détail les compétences acquises ou non acquises.

Le niveau A2 a été attribué à tout élève ayant validé ce niveau dans au moins trois compétences langagières.

c. Résultats et analyses

L'analyse des résultats permet de dégager quelques grandes tendances.

- Avec un résultat global de 79,4 % des élèves de CM2 évalués ayant acquis le niveau A2, le niveau de maîtrise en langue bretonne est proche des objectifs fixés par la Convention spécifique.
- Au sein de ce résultat global, une forte disparité est observée entre l'enseignement bilingue à parité (74 % acquis) et l'enseignement immersif (98 % acquis). Cette distinction met en avant le fait que les élèves des écoles Diwan ont d'ores et déjà atteint, et dépassé, l'objectif fixé par la convention, tandis que les élèves des écoles publiques et privées qui fonctionnent selon le système à parité horaire ont une marge de progression

pour atteindre l'objectif des 90%. Il est noté par ailleurs, au sein du système d'enseignement bilingue à parité, une différence de réussite entre les écoles du réseau public (79 % acquis) et les écoles du réseau privé (69 % acquis), et donc un différentiel sur l'effort à fournir pour atteindre l'objectif fixé.

- Les compétences langagières sont inégalement acquises par les élèves, notamment dans l'enseignement bilingue à parité horaire. L'analyse par compétence indique des résultats satisfaisants dans les compétences orales, mais signale une certaine fragilité dans les compétences écrites.

Plus spécifiquement, les élèves ont été performants en compréhension orale (public : 88 %, privé : 85 %) mais une réelle fragilité est repérée en compréhension écrite (public : 69 %, privé : 60 %).

Cette différence de niveau acquis selon les compétences met en lumière une réussite et une difficulté de l'enseignement de la langue dans les filières bilingues.

La compréhension orale est la compétence qui se développe de la manière la plus précoce dans l'apprentissage d'une langue. Il n'est donc pas surprenant que le pourcentage de réussite soit élevé pour les trois réseaux. L'exposition à la langue bretonne à un âge très jeune (2/3 ans en général) favorise l'acquisition des connaissances lexicales et syntaxiques de nature à permettre une bonne ou une très bonne maîtrise de la compétence de compréhension orale.

Il faut donc s'interroger sur la non-corrélation observée entre performance de CE et performance de CO et il n'est pas anodin de préciser que, parmi les élèves n'ayant pas atteint le niveau A2, la CE est la compétence la moins bien acquise. Cette absence de corrélation, voire d'équivalence simple, semble indiquer qu'il ne serait pas fait de liens entre les deux compétences dans les apprentissages, permettant un transfert des acquis linguistiques d'une compétence vers l'autre.

On peut noter que l'entrée dans la compétence de lecture en CP dans les filières bilingues à parité se fait souvent, en priorité, en langue française. Cette entrée se poursuit en général en breton et en français, mais, fréquemment elle continue de donner la primauté à la langue française au détriment de la langue bretonne. S'il y a bien sûr plusieurs raisons à cela, deux facteurs sont plus particulièrement observés.

D'une part, la crainte de parents d'élèves des filières bilingues de voir leur enfant ne pas atteindre un niveau suffisant de lecture en français contraint nombre d'enseignants à minorer l'apprentissage de la lecture en breton, ceci afin de ne pas perdre d'élèves au cours du CP.

D'autre part, l'apprentissage conjoint de l'écrit dans deux langues relève d'une didactique particulièrement complexe, et les enseignants qui y sont confrontés n'en maîtrisent pas toujours tous les outils

2. Perspectives

Ces résultats seront complétés par ceux de l'évaluation des élèves des classes de 3^{ème} (avril 2018) et de Terminales (juin 2018).

Une fois achevée cette campagne d'évaluations, la région académique Bretagne sera en capacité de mesurer le niveau de compétence acquis par les élèves des filières bilingues aux différentes étapes de leur scolarité et d'identifier les points forts ou les lacunes de cet enseignement afin d'envisager des actions d'accompagnement des enseignants.

Quelques pistes peuvent déjà se dessiner pour le premier degré.

Si pour les filières à parité horaire, les quatre compétences demandent à être travaillées afin de répondre à l'objectif fixé par la Convention, c'est sans aucun doute la compréhension écrite qui demandera le plus d'efforts d'ici à 2020.

C'est par un travail d'accompagnement des enseignants, en tenant compte des spécificités de l'enseignement bilingue, que le niveau des élèves pourra être amélioré afin d'atteindre, à l'horizon 2020, les 90% recommandés.